

DÉLIBÉRATION n° **2026-017** de la séance du **06/03/2026**

OBJET : **Modification du tableau des emplois du Centre de gestion**

L'an deux mille vingt-six le vendredi 6 mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au SDIS 44 à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEUN-GRELAUD, Gaëlle ROUGERON.

Mme Nadège PLACÉ (suppléante de M. Pascal PRAS) sans voix délibérative.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Anne-Marie CORDIER a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Frédéric MILLET a donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Philippe BABONNEAU, Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Lydie MAHE, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Yvon LERAT a été désigné secrétaire de séance.

Modification du tableau des emplois du Centre de gestion

EXPOSÉ

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, en procédant à la création de postes ainsi que, après avis du comité social territorial, à la suppression de postes et aux modifications de quotité horaire de travail.

Concernant les emplois permanents

Dans la direction Qualité de Vie et Conditions de Travail, il est proposé de créer un emploi permanent de psychologue du travail à temps complet, relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux, à compter du 1er avril 2026.

Cet emploi a vocation à être pourvu par un ou une fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, il pourra être pourvu par un agent contractuel recruté sur un emploi permanent.

L'agent contractuel sera recruté par contrat à durée déterminée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et sa rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des psychologues territoriaux en tenant compte de ses qualifications et de son expérience professionnelle.

Dans la direction Expertise et Pilotage RH, du fait du déploiement des contrats groupe prévoyance et santé au niveau régional, il est proposé de créer un emploi permanent de gestionnaire des contrats groupe d'assurance à temps complet, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Ce gestionnaire s'assurera de la pleine mise en œuvre des contrats précités ainsi que du contrat groupe départemental d'assurance des risques statutaires. Le poste sera consacré à 50% à l'activité régionale et de ce fait pris en charge dans cette proportion par le budget régional. Cet emploi a vocation à être pourvu par un ou une fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, il pourra être pourvu par un agent contractuel recruté sur un emploi permanent.

L'agent contractuel sera recruté dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Sa rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en tenant compte de ses qualifications et de son expérience professionnelle.

La structuration de la direction Attractivité de l'Emploi et Transition des Organisations se finalise. Dans ce cadre, il est proposé d'y créer deux emplois :

- un emploi permanent d'assistance des fonctions supports à temps complet, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
- un emploi permanent de conseil en recrutement et organisation à temps complet, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, qui contribuera à l'impulsion d'une nouvelle dynamique de recrutements d'agents en mission temporaire et à l'accompagnement des recrutements des collectivités.

Ces emplois ont vocation à être pourvus par un ou une fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, ils pourront être pourvus par un agent contractuel recruté sur un emploi permanent dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, en tenant compte des qualifications et de l'expérience professionnelle du candidat retenu.

Les grades ouverts et non pourvus, dans le cadre des recrutements considérés, seront fermés lors d'une délibération ultérieure, après passage en comité social territorial.

Concernant les emplois non permanents

Dans la direction Qualité de Vie et Conditions de Travail, il est proposé de créer un emploi de médecin du travail à temps non complet 14/35^{ème} dans le grade de médecin hors classe, sous la forme d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} mai 2026 jusqu'au 30 avril 2027 inclus. Cet emploi viendra compléter les temps partiels et non complet des autres médecins de manière à permettre une meilleure réponse au besoin des collectivités.

Le tableau des emplois faisant suite à ces modifications est présenté en annexe à la délibération.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-8-2, L.332-9 et L.332-24 ;

VU la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

VU la délibération n° 2025-061 du 18 décembre 2025 portant modification du tableau des emplois du Centre de gestion ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 25 voix pour :

- **Autorise** la création des emplois permanents à temps complet suivants :
 - 1 emploi de psychologue de classe normale
 - 1 emploi de psychologue hors classe
 - 3 emplois de rédacteur
 - 3 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - 3 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EMPLOIS PERMANENTS

Au 06/03/2026	Nombre de postes	Nombre de Postes pourvus	Nombre de Postes Vacants
Emplois fonctionnels	1	1	
DGS>400 000 hab	1	1	
DGS>400 000 hab	1	1	
Administrative	98	79	19
Adjoint administratifs territoriaux	28	26	2
Adjoint administratifs	8	8	0
Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	13	12	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	7	6	1
Attachés territoriaux	32	27	5
Attaché	14	12	2
Attaché hors classe	3	2	1
Attaché principal	14	12	2
Directeur	1	1	0
Rédacteurs territoriaux	38	26	12
Rédacteur	12	8	4
Rédacteur principal de 1 ^e classe	10	6	4
Rédacteur principal de 2 ^e classe	16	12	4
Culturelle	5	5	
Adjoint territoriaux du patrimoine	2	2	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^e classe	1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	1	1	0
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	3	3	
Assistant de conservation du patrimoine	2	2	0
Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	1	1	0
Médico-sociale	14	10	4
Assistants socio-éducatifs territoriaux	1	1	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	1	0
Cadres de santé paramédicaux territoriaux	1	1	
Cadre supérieur de santé	1	1	0
Infirmiers territoriaux en soins généraux	5	4	1
Infirmier en soins généraux	4	3	1
Infirmier en soins généraux hors classe	1	1	0
Médecins territoriaux	5	4	1
Médecin hors classe	4	3	1
Médecin hors classe TNC 28/35	1	1	0
Psychologues territoriaux	2		2
Psychologue de classe normale	1	0	1
Psychologue hors classe	1	0	1
Technique	11	8	3
Ingénieurs territoriaux	3	3	
Ingénieur	1	1	0
Ingénieur principal	2	2	0
Techniciens territoriaux	8	5	3
Technicien	1	0	1
Technicien principal de 1 ^e classe	6	5	1
Technicien principal de 2 ^e classe	1	0	1
Total général	129	103	26

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EMPLOIS NON PERMANENTS

L.332-23 1 : accroissement temporaire d'activité

Grade	Service	Période du poste non permanent	Temps de travail	Motifs non permanent
Médecin hors classe	Médecine du travail	Du 01/05/2026 au 30/04/2027	TNC 14/35e	Complément de temps partiel et non complet
Attaché	Secrétariat du conseil médical	Du 03/03/2026 au 02/03/2027	TC	En raison d'une absence prolongée dans le service Secrétariat du Conseil médical et d'un besoin de coordination et d'encadrement de l'équipe
	Développement des RH et des diversités	Du 01/01/2026 au 31/12/2026	TC	Renfort ponctuel dans le service
Rédacteur	Finances et performance économique	Du 01/04/2025 au 31/03/2026	TC	Pour faire face à un surcroît d'activité dans le service
	Marketing de l'emploi	Du 01/01/2026 au 31/12/2026	TC	En raison de diverses absences et pour compenser des difficultés de recrutement dans le service
	Soutien à la gouvernance	Du 01/01/2026 au 31/12/2026	TC	Assistance de direction en renfort dans l'attente de l'aboutissement d'une étude organisationnelle relative à la direction
Assistant de conservation du patrimoine	Gestion des archives	Du 07/07/2025 au 06/04/2026	TC	Pour faire face à un surcroît d'activité dans le service

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD